

LES AFFAIRES CULTURELLES—ON RECOMMANDE QUE LES BIBLIOTHÈQUES INDEMNISENT LES AUTEURS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, j'ai demandé au ministre des Communications (M. Fox) s'il était prêt à mettre en application une proposition qui permettrait d'indemniser les auteurs dont les ouvrages sont mis à la disposition de la population dans les bibliothèques publiques. Suite à mes questions, les représentants de la Writers' Union of Canada ont organisé des manifestations dans de nombreuses villes du pays pour sensibiliser le public à cette situation. Il s'agissait selon eux, de la seule solution possible après des années passées dans la pauvreté et dans l'oubli.

Notre pays compte quelque milliers de personnes qui vivent de leur plume, monsieur le Président. Bien peu d'entre eux, comme Peter Newman, Pierre Berton et, je présume, Margaret Lawrence et Margaret Atwood, ont un revenu satisfaisant. Ainsi, la plupart des auteurs ne peuvent pas vivre de leur plume, leur revenu n'atteignant que \$2,000 à \$3,000 par année. Ils sont confinés dans la pauvreté. En dépit de leur misère, ils continuent d'écrire, contribuant à la vie culturelle de notre pays.

• (1810)

J'ai posé une question il y a plusieurs semaines à la Chambre en vue d'instaurer un système d'indemnisation des auteurs dont les ouvrages sont mis à la disposition de la population dans les bibliothèques publiques. Ce programme permettrait d'assurer un certain revenu aux écrivains qui ne gagnent actuellement, je le répète, qu'entre \$1,000 et \$3,000 par année. Il pourrait encourager, en quelque sorte les écrivains à poursuivre leur travail et également favoriser l'expansion de la culture canadienne.

Cette idée n'est pas nouvelle. D'autres pays y ont pensé. Il existe actuellement différents systèmes fondés sur ce principe dans dix autres pays. Bon nombre d'organisations importantes ont examiné cette question à fond. Le Conseil des arts du Canada, entre autres, l'a étudiée et a non seulement approuvé l'idée, mais a proposé une solution concrète. La Commission Applebaum-Hebert a également présenté une proposition, différant quelque peu de celle du Conseil des arts, mais se fondant néanmoins sur le principe.

Le ministre des Communications (M. Fox), lui-même, a dit approuver cette idée dans un discours qu'il prononçait devant la Writers' Union. Malheureusement, les belles paroles ne procurent pas de fonds. La mise en application du projet aurait coûté la première année environ un million de dollars, une somme très modeste compte tenu des normes gouvernementales. Pourtant le ministre retarde toujours sa mise en application.

Les écrivains ne cherchent qu'à obtenir une indemnisation pour leurs droits d'auteur qu'ils perdent lorsqu'une bibliothèque achète les livres qu'ils ont écrits et les prête ensuite aux membres du public de façon que tous puissent en profiter. Selon ce principe, les gens qui empruntent les livres ne seraient pas pénalisés et les bibliothèques ne seraient pas obligées de

L'ajournement

subventionner les paiements faits aux auteurs, la somme provenant d'un revenu global et une partie de ce dernier retournant dans les coffres publics sous forme d'impôt sur le revenu.

Lorsque j'ai posé cette question au ministre à propos d'un principe avec lequel il s'est dit d'accord, je le répète, devant la Writers' Union, il m'a donné deux réponses. Il a d'abord indiqué que puisque les bibliothèques relèvent des compétences provinciales, tout système ne devrait être instauré qu'avec l'appui des provinces. C'est ridicule. Aucune province ne s'opposerait à un projet visant à aider les auteurs à gagner leur vie, si elles n'ont pas un sou à déboursier en ce sens. Il suffirait, d'après cette proposition, que le gouvernement paie un million de dollars par année pour aider les écrivains à gagner plus décemment leur vie.

• (1815)

Deuxièmement, le ministre a dit que le Conseil des arts du Canada pourrait le faire. Soit, et il a examiné le problème et mis au point un système à cette fin. Malheureusement, le Conseil des arts ne possède tout simplement pas les fonds nécessaires. Le ministre le sait, le Conseil des arts reçoit déjà de nombreuses demandes de financement auxquelles il ne peut pas répondre. On ne fait donc tout simplement que remettre à plus tard l'application de cette proposition en disant que le Conseil des arts peut s'en charger sans lui donner le pouvoir ou l'argent nécessaire. C'est dire en réalité aux écrivains que le gouvernement n'est pas disposé à mettre en œuvre cette idée si essentielle si l'on veut que les écrivains canadiens puissent gagner un tant soit peu leur vie.

Je prie instamment le gouvernement d'examiner sérieusement la proposition de la Writers' Union et de mettre en œuvre cette proposition qui n'exigerait qu'un montant relativement modeste d'argent.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en réponse au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je crois que le député sait pertinemment qu'en réalité, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales ont un grand rôle à jouer dans cette question de l'indemnisation des auteurs par le public. Il s'agit en fait du prêt de livres par les bibliothèques publiques. Le député sait également que les gouvernements provinciaux ont leur mot à dire en ce qui concerne les bibliothèques publiques, tout comme les municipalités.

Évidemment, cette question ne relève pas seulement du ministre des Communications (M. Fox) mais de l'ensemble du gouvernement. Essentiellement, la réponse est oui, le ministre des Communications est en faveur d'un programme quelconque qui permettrait d'aider les auteurs à bénéficier d'une indemnisation financière pour l'utilisation de leurs ouvrages par le public. Cependant, nous savons que cette affaire relève de la compétence des provinces.

Le député a posé cette question le 15 septembre, et le ministre lui a répondu que toutes les bibliothèques visées relevaient des gouvernements provinciaux. Je ne saurais trop insister sur ce point, puisque c'est un fait.